

REMUNERATION :

Lorsque l'opération aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible. Elle sera d'un montant irréductible fixé conformément au barème ci-après.

VENTE :

Rémunération forfaitaire de 3.500 euros TTC sur la part inférieure ou égale à 30.000 euros.

8% TTC sur la part comprise entre 30.001 euros et 50.000 euros.

7% TTC sur la part comprise entre 50.001 euros et 100.000 euros.

5% TTC sur la part excédant 100.000 euros.

Cette rémunération sera à la charge de l'acquéreur.

EXPERTISE : MISE A LA VENTE :

Maison/Appartement/Terrain : BAYONNE et Autres communes : offert

EXPERTISE : SUCCESSION – RACHAT DE PARTS :

Maison/Appartement/Terrain : BAYONNE: offert

Autres communes : 150 € TTC

Nous informons notre aimable clientèle que nos propositions de services GESTION vous sont proposés en partenariat avec :

SAS LOCA GESTION

Au capital de 100 000 Euros

Immatriculée au RCS des Haute Garonne sous le numéro 31012008000036886

Siège social Domaine d'Avranches – 40, route d'Albi – CS 92333 - 31 021 Toulouse – Cedex 2

Barème des honoraires Gestion Loca Gestion

LOCATION :

Honoraires plafonnés à charge du bailleur :

Négociation : Forfait de 150 €

Visite(s) / Constitution du dossier / rédaction de bail : Zone tendue 10€/m²

Etat des lieux d'entrée : 3 € TTC/m²

Honoraires plafonnés à charge du locataire :

Négociation : Forfait de 150 €

Visite(s) / Constitution du dossier / rédaction de bail à charge du locataire *:

Bien situé en zone très tendue : 12 € TTC par mètre carré de surface habitable

Bien situé en zone tendue : 10 € TTC par mètre carré de surface habitable

Bien situé hors zones très tendues et tendues : 8 € TTC par mètre carré de surface habitable

Etat des lieux d'entrée : 3 € TTC par mètre carré de surface habitable

Honoraires de gestion :

Tarifs dégressifs en fonction du cumul des loyers mensuels par bailleur quel que soit le nombre de logements géré :

- Pour des loyers mensuels par bailleur inférieurs à 1 500€ : 6 % HT hors assurance loyers impayés

- Pour des loyers mensuels par bailleur compris entre 1500 et 2000€ : 5%HT hors assurance loyers impayés

- Pour des loyers mensuels par bailleur supérieur à 2 000 €: 4 % HT hors assurance loyers impayés - Assurance loyers impayés : 3%TTC

Notre agence a souscrit une convention et exerce à titre de délégation une mission exclusivement commerciale.